

Renouvellement PASSEPORT

Vous habitez Saint-André-de-Cubzac

Dépôt des dossiers

Du lundi au vendredi

lundi	8h30-11h30	13h30-18h30
mardi au jeudi	8h30-11h30	13h30-16h30
vendredi	8h30-11h30	13h30 15h30

Vous n'habitez pas la commune

Dépôt des dossiers

Uniquement sur Rendez-vous

Pour prendre rendez-vous : rendezvousonline.fr



Renouvellement DE PASSEPORT

Pré-demande à établir en ligne sur :

www.ants.gouv.fr

**Pour le dépôt de la demande en mairie,
la présence du titulaire est obligatoire (même pour les mineurs).**

Pièces à fournir dans tous les cas

Récapitulatif imprimé de la pré-demande faite sur ANTS

Timbres fiscaux : 86 € adultes, 42 € mineurs à partir de 15 ans, 17 € pour les mineurs jusqu'à 14 ans

- A régler directement en faisant la pré-demande en ligne
- ou Achat en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- ou dans un bureau de tabac

Ancien passeport

2 photos d'identité **non découpées**, **obligatoirement de moins de 6 mois et conformes aux normes**

Justificatif de domicile original + copie de moins de 12 mois et à votre nom.

(Si vous êtes hébergé.e, produire une attestation d'hébergement, accompagnée d'un justificatif de domicile en original et copie ainsi qu'une pièce d'identité en original de l'hébergeant.

Pour les mineurs : carte d'identité ou passeport du parent signataire

En cas de divorce ou de séparation des parents, fournir le jugement désignant le parent exerçant l'autorité parentale sur le mineur ainsi que l'autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement de la CNI de l'enfant avec la copie lisible de la CNI recto/verso

En cas de garde alternée, Une attestation des 2 parents indiquant la garde alternée, la copie lisible (recto/verso) de la CNI de l'autre parent et **l'original d'un justificatif de domicile**.